

Bac Pro agricole Aménagements Paysagers (Bac ProA AP)

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Organiser et assurer le suivi d'un chantier.
- Localiser les travaux à partir d'un plan de chantier.
- Encadrer une équipe.
- Assurer les travaux d'aménagements et entretien d'un espace vert.
- Utiliser le matériel et assurer sa maintenance de premier niveau.
- Échanger sur ses activités avec ses collègues et sa hiérarchie.
- Échanger avec des personnes extérieures à l'entreprise.
- S'informer sur les évolutions techniques.
- Vous aurez une réelle connaissance des végétaux d'ornement.

Entreprises d'accueil

- Entreprise du secteur privé : entreprise de travaux paysagers
- Collectivité territoriale, syndicat intercommunal...

Prérequis

- **Âge** : jusqu'à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : être issu d'une 2^{de} générale et technologique, ou d'une 2^{de} professionnelle / ou être issu d'une classe de 1^{re} générale ou d'une classe de 1^{re} Bac Pro d'une autre spécialité / ou être titulaire d'un CAPa et disposé d'un bon dossier scolaire.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* *Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
40321405	31691

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'État de Niveau 4 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac.

Durée de la formation

1 350 heures (sur 2 ans).
Entrée en classe de 1^{re}
Démarrage en septembre.

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne :
- 2 semaines en UFA,
- 2 semaines en entreprise.
Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Coordonnées de l'UFA



Lycée Agricole Privé Costa de Beauregard

340 rue Costa de Beauregard
73000 CHAMBÉRY
04 79 33 44 22
chambéry@cneap.fr
www.fondationdubocage.org

Architecture et contenu de la formation

Bloc de compétences 1 : Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles
Bloc de compétences 2 : Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle
Bloc de compétences 3 : Développer sa motricité
Bloc de compétences 4 : Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques
Bloc de compétences 5 : Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement
Bloc de compétences 6 : Assurer la conduite d'un chantier
Bloc de compétences 7 : Assurer des interventions d'aménagement végétal
Bloc de compétences 8 : Mettre en place des infrastructures
Bloc de compétences 9 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Épreuves	Coefficient	Type	Forme
E1 : Documentation / ESC / Français	4	3 CCF + 2 épreuves terminales	Écrit
E2 : Anglais	1	2 CCF	Oral
E3 : E.P.S	1	3 CCF	Pratique
E4 : Bio-Ecologie / Physique-Chimie	4	3 CCF + 1 épreuve terminale	Écrit
E5 : Écrit technique	2	Epreuve terminale	Écrit
E6 : Oral technique	3	Epreuve terminale	Oral
E7 : MP3/MP4/MP5 (Technique) / MAP	5	4 CCF	Écrit / Oral / Pratique

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Possibilité de valider un ou des blocs de compétences : Non
Équivalences permettant dispenses d'épreuves : Diplôme équivalent ou supérieur dispense des matières générales.

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée.

Références : Taux moyens du CFA régional

	2022-23	2021-22	2020-21	2019-20
Taux de réussite du Bac ProA AP dans l'UFA	-	100%	100%	100%
Taux de réussite globaux <i>Effectif présenté</i>	-	87% 2200	90% 1303	90% 1053
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	en cours	44%	44%
Taux de poursuite d'étude	-	en cours	50%	44%
Satisfaction globale Apprentis entrants (Enquête réalisée en début de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) <i>Répondants / Sondés</i>	89% 600/2531	90% 365/2485	92% -	94% -
Satisfaction globale Apprentis sortants (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) <i>Répondants / Sondés</i>	-	68% 354/2400	83% -	86% -
Taux d'abandon globaux	-	14%	11%	-

Retrouvez également tous les résultats globaux du CFA Aktéap sur notre site internet.

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- BTS (Production horticole, Aménagements Paysagers, Technico-commercial...).
- Certificat de Spécialisation.

Débouchés professionnels :

En entreprises ou collectivités, espaces verts, jardineries, pépinières... :

- Gestion d'une petite équipe
- Ouvrier paysagiste
- Technicien paysagiste
- ou créer une entreprise.

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 6 500 €.

Pour les employeurs publics d'État et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{re} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^e année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^e année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
 - Vous intégrez une classe en 1^{ère} Bac Pro en apprentissage, après une 2^{nde} professionnelle ou générale sous statut scolaire, ou un CAP sous statut scolaire, en lien avec ce métier : La rémunération sera équivalente à une 2^e année d'exécution de contrat.
 - Vous intégrez la Terminale Bac Pro en apprentissage après avoir suivi ce diplôme sous statut scolaire jusqu'en 1^{ère} année de Bac Pro : La rémunération sera celle d'une 3^e année d'exécution du contrat.
 - Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
- À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti (sous conditions)

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée en mixité des publics apprentis et scolaires.

Accès par transport

- Parc à vélo.
- Ligne de bus à proximité : Lignes C, 2, 5, 15.
- Gare TGV Ter à proximité : gare de Chambéry – Challes les Eaux à 15 min (à pied ou en bus).

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui en partie.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

Adhérent à l'UNEP

• Restauration

- Cantine / self sur place
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

- Internat sur place
- Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes transmis par l'UFA

Matériel / Équipement

- Salles de cours équipées video projection, Espace numérique, Salle d'examen pour les CCF...
- Plateau technique :
 - pour la reconnaissance des végétaux : présence sur le site d'un arborétum et d'une exploitation horticole
 - pour les travaux pratiques : présence d'une halle paysagère en partie couverte pour la maçonnerie paysagère ; d'un atelier pour l'entretien et les réparations de premier niveau du matériel ; de plusieurs parcs paysagers ; familiarisation avec les logiciels d'infographie.

Coordonnées de l'UFA



Lycée Agricole Privé Costa de Beauregard

340 rue Costa de Beauregard
73000 CHAMBÉRY
04 79 33 44 22
chambery@cneap.fr
www.fondationdubocage.org

Référente Handicap

Coline BLANCHET
coline.blanchet@cneap.fr

CFA de rattachement :



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE
cfa@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026